



Département de l'AUDE
Arrondissement de
CARCASSONNE

Date de convocation:
11-04-2024

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 12
votants: 13

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 22 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux avril à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents : H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - N. GARCIA - A. ROMERO - A. BOYER - R. CERCIAT - O. COSTA - J.-C. GUISTI - S. JOURDA - S. MOURLAN - F. WATRELOT formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations :

- R. POLLAK donne pouvoir à N. GARCIA

Absents excusés : B. SOULIE- S. MOLINIER

Secrétaire de séance : J.-C. GUISTI selon l'art L.2121-15 du CGCT

Jean-Charles GUISTI est élu secrétaire de séance selon l'article L.2121-15 du CGCT.

Délibérations du Conseil Municipal

DELCM n°2024-18

220424/01

Approbation de la conciliation concernant les impayés pour le logement du 4 Place Galy

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la saisie du conciliateur de justice, monsieur Xavier CATHALA, locataire du 4 place Galy, accepte de rembourser la somme qu'il doit à la commune en l'échelonnant sur 24 mois tout en s'acquittant du reliquat du loyer mensuel à compter du mois de mai 2024, soit 150 € (la mensualité d'échelonnement) + environ 131 € (part du loyer mensuel restante après versement CAF).

Il expose que le contribuable avait, au profit de la commune, au mardi 9 avril, une dette d'une valeur totale de 3582 € correspondant aux taxes d'enlèvements des ordures ménagères 2022 et 2023 ainsi qu'à 12 loyers mensuels du logement du 4 place Galy entre octobre 2022 et mars 2024, exception faite de la part que la CAF verse à la commune depuis novembre 2023. Suite aux recommandations du conciliateur de justice, qui ne pouvait imposer une somme plus élevée sans plonger l'administré dans une situation indécente, il convient de rédiger un constat d'accord

qui pourra, s'il n'est pas respecté, faire l'objet d'une mesure exécutoire forcée ou permettre la mise en œuvre d'une mesure d'expulsion.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 1 CONTRE, de :

- **Accepter** un échelonnement de la dette de 3582 € de monsieur CATHALA XAVIER, locataire du 4, place Galy à Rustiques depuis le 1er décembre 2020, au profit de la Commune, sur 24 mois à compter de mai 2024. Cette acceptation sera soumise à proposition dans le cadre d'une procédure de conciliation qui permettra d'entériner contractuellement et à l'amiable le règlement du différend.
- **Autoriser** à ce que ce constat fasse l'objet d'une demande d'homologation si accord lors de l'audience de conciliation, permettant de rendre une force exécutoire à ce document (valeur de jugement).
- **Autoriser** monsieur le Maire à signer, prendre les décisions et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de conciliation.

Divers

Logement : Le maire informe le Conseil qu'il a été constaté par des professionnels la nécessité de refaire l'isolation du logement au-dessus de la mairie. En effet, cela avait été fait il y a plus de trente ans et jamais retouché depuis. La présence de parasite dans le bois a également été détectée et des devis sont en attente. Tout cela aura un coût non négligeable.

Sécurité : Une enquête de la Gendarmerie est en cours qui pourra s'appuyer sur les images de la vidéosurveillance de la commune.

- **Prochaines réunions**

Réunion du conseil municipal prévue le lundi 13 mai 2024 à 20h30.

La commission d'acceptation des projets proposés au budget participatif se fera juste avant le Conseil municipal à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Ont signés au registre le Maire et le secrétaire de séance.



Affiché le 23/04/2024

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 22 AVRIL 2024

Date de convocation:
11-04-2024

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 12
votants: 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux avril à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents : H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - N. GARCIA - A. ROMERO - A. BOYER - R. CERCIAT - O. COSTA - J.-C. GUISTI - S. JOURDA - S. MOURLAN - F. WATRELOT

formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations :

- R. POLLAK donne pouvoir à N. GARCIA

Absents excusés : B. SOULIE- S. MOLINIER

Secrétaire de séance : J.-C. GUISTI selon l'art L.2121-15 du CGCT

Numéro de l'acte	Objet de l'acte	N° ordre de la séance
RUST-2024-18	Approbation de la conciliation concernant les impayés pour le logement du 4 Place Galy	220424/11